Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué en séance extraordinaire à la Mairie de Lantheuil pour le 14 mars 2008. Le 10 mars 2008.

Le Maire :

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008 :

Étaient présents :
Mmes et MM. PLANCOULAINE Benoît, BEAU Frédéric, BOULAIS Muriel, DELAMOTTE Guy, DUVAL Annie, FRANCOIS Luc, LE GUENNEC Stéphane, LEPAGE Thierry, LEU Gérard, LORILLU Eric, MARIE Joël, MARIN Dominique, PANKAR Valérie, PITEL Claire et RICHARD Daniel.

Absent excusé : M. Jean-Claude MARIE (pouvoir à M. Gérard LEU).

Secrétaire de séance : Mme Valérie PANKAR.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Benoît PLANCOULAINE, Maire, qui, a transmis la présidence de l'assemblée au plus âgé des membres du Conseil Municipal présent, M. Daniel RICHARD.

M. Daniel RICHARD, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés sur les procès-verbaux des élections et a déclaré installer :
Mmes et MM. BEAU Frédéric, BOULAIS Muriel, DELAMOTTE Guy, DUVAL Annie, FRANCOIS Luc, LE GUENNEC Stéphane, LEPAGE Thierry, LEU Gérard, LORILLU Eric, MARIE Jean-Claude, MARIE Joël, MARIN Dominique, PANKAR Valérie, PITEL Claire et RICHARD daniel.

Sur la demande de M. Daniel RICHARD, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance Mme Valérie PANKAR et comme assesseurs Mme Annie DUVAL et M. Luc FRANCOIS.

1° ELECTION DU MAIRE :

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2121-4 à L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.
S'est déclaré candidat au poste de Maire :

- M. Gérard LEU.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom par le président, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
A déduire (bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral) : **0**
Reste comme suffrages exprimés : **15**
La majorité absolue se situe à : **8**

A obtenu :

- M. Gérard LEU : **15 voix**

M. Gérard LEU ,ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, a été proclamé Maire et a été installé immédiatement.

2° DETERMINATION DU NOMBRE DE MAIRES-ADJOINTS

M. Gérard LEU, élu Maire, a repris la présidence du Conseil Municipal. Il a demandé au conseil de se prononcer sur le nombre de Maires-Adjoints qu'il a proposé de fixer à quatre.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité que le nombre de Maires-Adjoints soit fixé à quatre (15 pour).

3° ELECTION DU PREMIER MAIRE-ADJOINT:

M. Gérard LEU, élu Maire, a invité le Conseil Municipal à élire le Premier Maire-Adjoint, M. la Maire a précisé que le scrutin se déroulait sur le même mode que l'élection du Maire.

S'est déclaré candidat au poste de Premier Maire-Adjoint :

- M. Joël MARIE.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom par le président, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
A déduire (bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral) :
0
Reste comme suffrages exprimés : **15**
La majorité absolue se situe à : **8**

A obtenu :

- M. Joël MARIE: **15 voix**

M. Joël MARIE ,ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, a été proclamé Premier Maire-Adjoint et a été installé immédiatement.

4° ELECTION DU DEUXIEME MAIRE-ADJOINT:

M. Gérard LEU, élu Maire, a invité le Conseil Municipal à élire le Deuxième Maire-Adjoint, M. la Maire a précisé que le scrutin se déroulait sur le même mode que l'élection du Maire.

S'est déclarée candidate au poste de Deuxième Maire-Adjoint :

- Mme Valérie PANKAR.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom par le président, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
A déduire (bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral) :
0
Reste comme suffrages exprimés : **15**
La majorité absolue se situe à : **8**

A obtenu :

- Mme Valérie PANKAR : **15 voix**
-

Mme Valérie PANKAR, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, a été proclamée Deuxième Maire-Adjoint et a été installée immédiatement.

5° ELECTION DU TROISIEME MAIRE-ADJOINT:

M. Gérard LEU, élu Maire, a invité le Conseil Municipal à élire le Troisième Maire-Adjoint, M. la Maire a précisé que le scrutin se déroulait sur le même mode que l'élection du Maire.

S'est déclaré candidat au poste de Troisième Maire-Adjoint :

- M. Frédéric BEAU.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom par le président, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
A déduire (bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral) :
0
Reste comme suffrages exprimés : **15**
La majorité absolue se situe à : **8**

A obtenu :

- M. Frédéric BEAU : **15 voix**

M. Frédéric BEAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, a été proclamé Troisième Maire-Adjoint et a été installé immédiatement.

6° ELECTION DU QUATRIEME MAIRE-ADJOINT:

M. Gérard LEU, élu Maire, a invité le Conseil Municipal à élire le Quatrième Maire-Adjoint, M. la Maire a précisé que le scrutin se déroulait sur le même mode que l'élection du Maire.

S'est déclaré candidat au poste de Quatrième Maire-Adjoint :

- M. Daniel RICHARD.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom par le président, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
A déduire (bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral) :
0
Reste comme suffrages exprimés : **15**
La majorité absolue se situe à : **8**

A obtenu :

- M. Daniel RICHARD : **15 voix**

M. Daniel RICHARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, a été proclamé Quatrième Maire-Adjoint et a été installé immédiatement.

Ainsi fait et délibéré en séance publique.